



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures dix, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Etaient présents : MM. Philippe BARBILLON, Victor CAUMONT, Mme Françoise LELEU, M. Philippe SARROUILLE, Mmes et MM. Monique COPIN, Alain CROGNIER, Roselyne GOENSE, Marc CHOWANSKI, Denis LAVERRE, Corinne GUYOMARD, Catherine HUGONIE, Philippe POUDE, Florence TRIPIAU, David PEDRI-STOCCO, Sébastien GEOFFROY, Anne MALLE, Isabelle GAMBART et Carol FERREIRA.

Absent excusé avec pouvoir : Mr Paulo FERREIRA (pouvoir à Mme Carol FERREIRA).

Secrétaire de Séance : Mme Monique COPIN

Approbation du compte rendu de la séance du 29 Octobre 2020.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

1. Bilan de l'application du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et signale que le point n° 1 est supprimé car le bureau d'étude ARVAL a fait connaître qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un bilan d'application, comme il l'avait déclaré, car la loi a changé. De ce fait, il n'y a pas lieu de délibérer.

2. Autorisation d'inclure la parcelle C 1628 lieudit "les graneurs" dans le domaine communal.

Suite à la vente du petit Marais, il a été décidé de construire deux logements sur la parcelle cadastrée C 1628 "lieudit les graneurs" située à côté du lavoir. Cette parcelle d'une contenance de 586 m² appartient au C.C.A.S., il convient de l'intégrer dans le domaine communal pour un euro symbolique.

Après débat, le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette transaction qui sera effectuée par acte administratif et autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

3. Enfouissement des réseaux rue Wilfrid Pol.

- Autorisation donnée au Maire de commander l'étude au SEZEO (Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise).

Signature de la convention avec le SEZEO.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du projet de la SICAE d'effectuer un renouvellement et un renforcement de ses lignes basse tension dans certaines rues.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier au SEZEO le soin de réaliser au nom de la commune, l'étude des prestations liée à ces travaux, le dépôt de dossier de subvention auprès du conseil départemental, ainsi que la passation du marché.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater le SEZEO pour effectuer l'étude d'enfouissement des travaux et à signer ladite convention et tous documents y afférents.

- Subvention au titre de la D.E.T.R. Rue Wilfrid POL.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux, Monsieur le Maire présente le devis comme suit :

- Rue Wilfrid Pol 184 734.60€ H.T.

Il demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la D.E.T.R. dont la participation est à hauteur de 40%.plafonné à 150 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, a signer toutes les pièces du dossier et le soumettre à Monsieur le Préfet.

4.Enfouissement des réseaux rues Yvonne Drouin et rue des Dames.

- Autorisation donnée au Maire de commander l'étude au SEZEO (Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise).

Signature de la convention avec le SEZEO.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du projet de la SICAE d'effectuer un renouvellement et un renforcement de ses lignes basse tension dans certaines rues.

Ce choix s'impose également en raison du projet du conseil départemental de refaire le tapis d'enrobés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier au SEZEO le soin de réaliser au nom de la commune, l'étude des prestations liée à ces travaux, le dépôt de dossier de subvention auprès du conseil départemental, ainsi que la passation du marché.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater le SEZEO pour effectuer l'étude d'enfouissement des travaux et à signer ladite convention et tous documents y afférents.

- Subvention au titre de la D.E.T.R. Rue Yvonne DROUIN et rue des Dames.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux, Monsieur le Maire présente les devis détaillés par rue comme suit :

- Rue Yvonne DROUIN	154 895.16€ H.T.
- Rue des Dames	96 922.22€ H.T.

Il demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la D.E.T.R. dont la participation est à hauteur de 40%.plafonné à 150 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, a signer toutes les pièces du dossier et le soumettre à Monsieur le Préfet.

C'est un coût très important pour notre commune malgré la prise en charge de la partie basse tension par la SICAE et le SEZEO mais il serait dommage de ne pas saisir cette opportunité.

5. SIMOH (service instructeur Mutualisé d'Oise et d'Halatte). Signature de la convention tripartite.

Le SIMOH est un service d'instruction pour tous nos documents d'urbanisme, permis de construire et déclarations de travaux. Il a été créé entre la ville de Pont ste Maxence, la Communauté de Commune et la commune. La convention signée pour 4 ans arrive à échéance le 31/12/2020. Elle sera reconduite dans les mêmes conditions à savoir 2,63€ par habitant soit environ 4208€ par an.

A l'unanimité le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention.

6-Bibliothèque - Signature de l'avenant Orphée Premier avec le conseil départemental.

Dans le cadre de l'informatisation des bibliothèques de l'Oise, le conseil départemental poursuit son engagement en mettant à disposition à titre gracieux un logiciel appelé "Orphée Premier".

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire a signer l'avenant pour la mise à disposition du logiciel ORPHEE Premier.

Mme COPIN Monique propose au conseil municipal de rendre hommage à Madame Yvette DUBUIS décédée le 18 octobre 2020 qui a oeuvré pour la commune durant près de 30 ans.

Nous tenons également à saluer la disponibilité des quatre personnes qui donnent de leur temps pour assurer la bonne marche de la bibliothèque, bénévolement.

Mme FERREIRA demande si une date est prévue pour la réouverture de la bibliothèque.
Mr le Maire répond qu'il attend les instructions de la Préfecture.

7. Bouclage de la voie communale lieudit "les Eraines" -

- Choix du maitre d'oeuvre. Monsieur le Maire informe que le choix du maitre d'oeuvre est reporté au 15 décembre lors d'une prochaine réunion de conseil car il est dans l'attente de documents.

Demande de subvention auprès du conseil régional.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une possibilité nous est offerte d'obtenir une subvention auprès du conseil régional pour nos travaux de création de route aux "Eraines".

Il demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du conseil régional dont la participation est à hauteur de 30%. plafonnée à 150 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces du dossier et le soumettre à Monsieur le Président de Région.

Questions diverses.

* Mme Monique COPIN rapporte les doléances d'un riverain : la route des Aigumonts limitrophe à CINQUEUX/MONCEAUX est en très mauvais état. MR CAUMONT précise que le bordurage des trottoirs et la réfection de la route (mise en place enrobé pour boucher les trous) est prévu après la fin des travaux des constructions.

* Monsieur le Maire informe : Angle Rue de Sacy/ Route de Pont - les 3 poteaux d'éclairage public vont être supprimés pour laisser place à des candélabres, moins volumineux. Nous sommes dans l'attente d'un devis.

* Travaux de restauration du Parvis. Lors des travaux du Parvis, Mme Isabelle GAMBART demande où seront stockés les tableaux, don de Mr DELISSE à la commune.

* Projet les Eraines : Un plan d'aménagement des Eraines a été transmis à chaque conseiller. Depuis, celui-ci a subi une légère modification. Mme Carol FERREIRA s'interroge sur ces changements.
Mr le Maire répond : Ce plan présente 2 parcelles supplémentaires du fait de la légère modification du tracé de la route.

* Travaux rue Jean Beau : Mr SARROUILLE intervient pour signaler que les travaux de la rue Jean Beau qui présentaient des problèmes d'évacuation d'eau pluviale ont été réalisés par l'entreprise LABBE. Celui-ci a procédé à l'installation d'une canalisation pour évacuer le surplus d'eau. A surveiller lors des prochaines fortes pluies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures

Le 01 décembre 2020.

Le Maire.